



Achat de voiture

Conseils pour bien acheter une occasion

L'achat d'une voiture d'occasion a tout du parcours du combattant. Quelques pistes pour ne pas faire fausse route.

Le phénomène est peu connu du grand public: il se vend en Suisse trois fois plus d'occasions que de véhicules neufs. Pour l'année dernière, la société Eurotax fait état de 859'500 voitures ayant changé de propriétaires. Cette croissance modérée (+ 2,4%) n'en cache pas moins un nouveau record des ventes d'occasions. Les professionnels attribuent notamment cette performance à la baisse des prix affectant les voitures neuves depuis plusieurs années. Dans ce sillage, d'importantes corrections de prix ont été effectuées sur le marché de l'occasion. Au bénéfice des acheteurs et... au grand dam des automobilistes revendant leur voiture. Les modèles récents sont en particulier frappés par une forte décote.

Pour 2016, Eurotax table sur une légère progression du marché, une prévision qui s'est confirmée au premier semestre (+ 3,5%). Avec quasiment trois quarts des ventes, les voitures allemandes se taillent la part du lion. Ce qui n'empêche pas les véhicules d'autres provenances – et c'est inédit – d'avoir aussi le vent en poupe. A noter la forte croissance, en 2015, des voitures à propulsion alternative (+ 37%).

Opérer le juste choix

Avant de rechercher une occasion, il importe de se demander quel usage on fera du véhicule, de déterminer ses besoins spécifiques et d'en dresser la liste. Voici quelques points importants:

- catégorie de prix, prix maximum
- budget à disposition (prix d'achat, frais d'entretien)
- type de financement
- utilisation autoroutière ou plutôt courtes distances
- forme de carrosserie, spaciosité, modularité, nombre de portes et de places assises
- équipement indispensable
- puissance souhaitée
- consommation de carburant
- type de motorisation (essence, diesel, hybride, électrique)
- boîte manuelle ou automatique
- mode de propulsion (avant, arrière ou intégrale)
- équipements supplémentaires comme dispositif d'attelage (attention! les véhicules tracteurs ont souvent été durement sollicités)



Gare aux anciens diesel, voitures automatiques ou 4X4, au kilométrage très élevé.

Ensuite, un détour par les sites de vente sur internet (autoscout24, car4you, autoricarado, anibis) fournira un bon aperçu de l'offre et des prix pratiqués. Etant donné que le marché suisse regorge d'occasions à vendre, il ne sert à rien de précipiter son choix. Bon plan: les acheteurs pouvant se satisfaire d'une forme de carrosserie ringarde, d'un équipement basique ou d'une couleur peu recherchée ont toutes les chances de négocier une bonne affaire. Car, dans ce marché pléthorique, la demande détermine plus que jamais le prix.

Les acheteurs n'ayant pas de connaissances spécifiques doivent faire preuve de circonspection face aux offres «dans l'état», à savoir sans aucune garantie du vendeur (plus d'infos sur www.autoscout24.ch). Avec les voitures «expertisées du jour», on a l'assurance de ne pas être convoqué avant deux à trois ans à l'expertise. La mention «expertisée» ne donne pas de garantie sur la qualité du véhicule, si ce n'est qu'il respectait les exigences techniques légales requises au moment du contrôle périodique. Le TCS conseille d'acheter une voiture dont l'expertise ne remonte pas à plus de huit mois.

Inspecter le véhicule

L'acheteur a le choix entre deux options pour juger l'état de l'objet convoité: soit il connaît et vérifiera lui-même les diffé-

rents points critiques (cf. page 3 Points à vérifier), soit il demandera à faire un test occasion dans un garage ou un centre technique du TCS (www.test-occasion.tcs.ch). Il convient de négocier avec le vendeur si l'on veut procéder à ce test avant l'achat, mais il est aussi possible de l'effectuer après l'achat. On mentionnera alors dans le contrat de vente une formule telle: «L'acheteur fait inspecter la voiture dans un centre technique du TCS dans les trois mois suivant l'achat. L'acheteur prend en charge le test occasion, le vendeur assume les frais de réparation des éventuelles déficiences constatées.» Si le vendeur s'oppose à un test occasion, mieux vaut renoncer et retenir d'autres offres.

Il est conseillé d'inspecter la voiture de ses rêves par beau temps. On repérera mieux les différences de couleur consécutives à un changement de pièces de carrosserie et les endroits ayant été repeints. De même, on détectera plus facilement les bruits sur une chaussée sèche. Outre les différents points à vérifier, on contrôlera le permis de circulation, le carnet d'entretien, éventuellement les documents anti-pollution ainsi que tout autre document. Le vendeur doit signaler toutes les réparations dues à un accident. Toute voiture qui a subi un dégât plus important qu'un «dommage insignifiant» est considérée



Achat de voiture Conseils pour bien acheter une occasion

comme «accidentée». On parle toutefois de «voiture accidentée» si des structures porteuses (tels supports, fixations de suspension) ont été fortement endommagées.

L'embrouille des prix

Outre l'état général de la voiture, il est important de noter le kilométrage affiché et de se renseigner sur la situation actuelle du marché de l'automobile. On pourra facilement vérifier les offres des voitures d'occasion en s'informant auprès d'organismes d'évaluation comme www.eurotaxglass.ch. Les prix indicatifs pour la vente se réfèrent à des occasions avec garantie de trois mois incluant pièces et main d'œuvre. Si une voiture est vendue sans garantie et de surcroît que la garantie légale des vices cachés soit explicitement exclue, ceci devrait se répercuter sur le prix de vente qui devrait être plus bas.

La politique des rabais euros et autres avantages institués par les importateurs en raison du franc fort embrouillent passablement les choses. Dans le cas des véhicules récents, le prix de vente à neuf avancé est souvent très théorique. Gare donc aux rabais mirobolants pratiqués par certains commerçants. Comme toujours, le mieux est de demander plusieurs offres afin d'avoir une vue représentative. En rai-

son de la baisse généralisée des tarifs, il n'est pas inutile de s'enquérir du prix d'un véhicule neuf, lequel peut parfois se révéler très concurrentiel face à celui d'une occasion.

En principe, les prix sont plus avantageux lors d'un achat auprès d'un particulier, ce dernier n'ayant pas de marge à réaliser sur la vente. Généralement plus cher, un achat dans un garage est en revanche plus sûr, surtout s'il est assorti d'une garantie.

Financement

Il convient de différencier achat au comptant, à crédit et par leasing. En payant comptant, de gros rabais sont pratiquement toujours accordés. Plusieurs offres ainsi qu'un bon sens de la négociation aident à conclure une bonne affaire. En outre, et surtout s'il n'y a pas de reprise, le vendeur est généralement disposé à discuter le prix en cas de paiement comptant immédiat. En cas de vente de particulier à particulier, le paiement au comptant est presque toujours exigé. En payant cash, vous êtes immédiatement propriétaire de la voiture achetée.

Si vous vous décidez de payer par acomptes (vente à tempérament) ou de faire appel au petit crédit, il vaut la peine

de comparer au préalable les taux d'intérêt des diverses institutions de crédit. Cependant, même si les taux d'intérêt sont avantageux, cette solution est plus coûteuse comparée à un paiement en espèces. Prenez garde aux mensualités de remboursement, elles peuvent entraîner de gros problèmes financiers en cas d'imprévu, par exemple un accident. C'est la raison pour laquelle il est conseillé de prévoir une réserve suffisante appropriée dans le budget de ménage et de conclure une assurance casco totale. Avec un financement à crédit, vous versez un acompte et payez le reste du montant en traites, et vous êtes immédiatement propriétaire de la voiture.

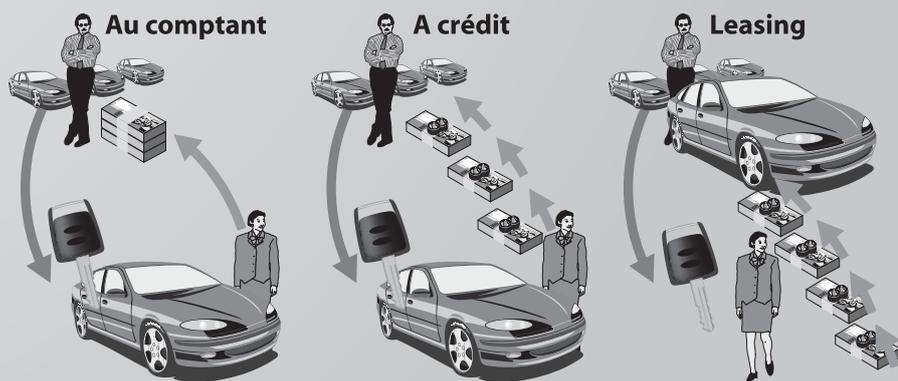
Ne vous laissez pas tromper par la publicité pour le leasing qui met des montants mensuels peu élevés en évidence mais ne mentionne pas les frais supplémentaires (tels que réparations obligatoires, reprises, casco complète obligatoire). Vous ne devenez jamais le propriétaire d'un véhicule en leasing. Il appartient toujours à la société de leasing. Vous versez un acompte et payez par mensualités pour une durée contractuelle convenue. A l'échéance du contrat, la voiture est à restituer. Une résiliation prématurée du contrat de leasing peut s'avérer cher, selon le tableau d'amortissement qui figure dans le contrat. Le leasing peut être une bonne affaire pour les personnes à revenu solide, qui ne souhaitent pas investir leur capital dans la voiture. Etant donné que le détenteur n'est pas propriétaire de la voiture, une note sera inscrite dans le permis de circulation: changement de détenteur interdit.

Obtenir une garantie

Disons-le d'emblée: le TCS déconseille d'acheter dans le commerce une voiture d'occasion ne bénéficiant pas d'une garantie minimale de 3 mois «pièces et main d'œuvre», et tout particulièrement si la garantie légale des vices cachés est explicitement exclue.

Lorsqu'une occasion est proposée avec la mention «dans l'état, sans garantie», cela signifie que le vendeur veut se départir de toute responsabilité sur d'éventuelles défauts. Une totale exclusion de la garantie est autorisée moyennant toutefois une réserve: si le vendeur a frauduleusement dissimulé à l'acheteur les défauts de la chose, toute clause qui supprime ou restreint la garantie est nulle (CO, art. 199). Si l'acheteur conteste une exclusion de garantie, le vendeur doit appor-

Trois façons d'acquérir une voiture neuve



Vous payez comptant le montant total le jour de l'achat. La voiture est votre propriété.

Vous versez un acompte et payez le reste du montant en traites. La voiture est votre propriété.

Vous versez un acompte et payez par mensualités pour une durée contractuelle convenue. A l'échéance du contrat, la voiture est à restituer. Vous avez eu la voiture en leasing, vous l'avez entretenue, mais elle n'est pas votre propriété.

GrafikPress, Zurich

©TCS

Private Autokäufer, die bar bezahlen, fahren in der Regel am günstigsten.



ter la preuve que ceci a été ainsi convenu entre les deux parties et que l'acheteur était conscient de la portée des accords conclus. Sur internet, en général l'appellation «dans l'état, sans garantie» suffit, contrairement à la mention «dans l'état» qui est souvent énigmatique pour le client lambda. Le vendeur a aussi la possibilité d'octroyer une garantie sur certaines pièces et peut en déterminer la durée, bien que l'article 210 CO prévoit que le droit à la garantie à cause de défauts sur la chose est prescrite à deux ans à compter de la livraison faite à l'acheteur. Cependant, pour les voitures d'occasion, le délai de prescription peut être réduit à un an. A l'inverse des vendeurs commerciaux, les vendeurs particuliers peuvent réduire la durée de la garantie à moins d'un an voire totalement l'exclure ou la limiter.

La garantie contractuelle octroyée par un professionnel n'a rien à voir avec la garantie légale en raison des défauts de la chose. Une garantie d'occasion est en principe une amélioration des prestations légales. Elle peut se restreindre facultativement à certaines pièces (moteur, boîte, châssis). Le marchand a aussi tout loisir d'en déterminer la durée.

Quoi qu'il en soit, le TCS recommande de régler dans le contrat d'achat les dispositions régissant la responsabilité du vendeur et l'éventuelle garantie. Un contrat de vente type est téléchargeable sur www.marches-des-occasions.tcs.ch.

Points à vérifier

- **Papiers du véhicule**

A quand remonte le dernier contrôle technique? En principe, le premier contrôle a lieu quatre ans après la 1^{re} mise en circulation, le second trois ans après, ensuite ce sera tous les deux ans. Consultez le carnet d'entretien et assurez-vous que les services prescrits ont été effectués. Vérifiez par la même occasion que le numéro de châssis inscrit est juste et qu'il ne manque aucun document. Le remplacement de la courroie crantée est-il imminent?

- **Carrosserie et habitacle**

Y a-t-il de la rouille, en particulier aux coins, aux rainures de portes, en dessous de la voiture, à l'échappement, etc.? Vérifiez s'il y a des bosses, des rayures, des dommages dus à des gravillons ou des différences de couleur. Les joints en caoutchouc et les pare-chocs ne doivent pas être endommagés, le pare-brise sans impacts de gravillons ni rayures. Un habitacle bien propre révèle un propriétaire soigneux. Les installations de chauffage et de climatisation doivent fonctionner sans problème. Vérifiez le dessous de la voiture: y a-t-il des traces de fuites d'huile (moteur, boîte, direction, différentiel, amortisseurs) ou des manchettes défectueuses?

- **Eclairage et installation électrique**

Les réflecteurs ne doivent être ni rouillés ni endommagés. Les verres, les recouvrements et les verres diffuseurs doivent être intacts. Les systèmes de confort, de divertissement et d'assistance doivent parfaitement fonctionner. Vérifiez aussi les essuie-glaces, le verrouillage centralisé, les lève-vitres électriques, le klaxon. Les lampes témoin doivent s'allumer quand le contact est mis et s'éteindre dès que le moteur est enclenché.

- **Roues et pneus**

Il ne faut pas accepter des pneus d'été de plus de cinq ans et dont la sculpture restante est inférieure à 3 mm (pour les pneus d'hiver, une sculpture

restante de 4 mm). Négociez de nouveaux pneus ou une baisse de prix. La profondeur de sculpture peut être mesurée avec une pièce de 1 franc: si le socle de la déesse Helvetia est visible, la sculpture est insuffisante. Le numéro DOT vous donnera l'âge exact du pneu: ainsi 0809 signifie que le pneu a été produit à la 8^e semaine en 2009. Vous trouverez les dimensions de pneus autorisées dans le manuel de la voiture, sur la charnière de la portière, sur la portière ou sur le clapet du réservoir à carburant. Des pneus à l'usure irrégulière ou usés sur un côté indiquent des amortisseurs usés ou une géométrie de direction défectueuse. Demandez si des pneus d'hiver sont aussi compris dans le prix. Vérifiez si des roues de rééquipement ont été déclarées.

- **Moteur et boîte à vitesses**

Vérifiez la réaction du moteur en activant la pédale des gaz. L'embrayage ne doit naturellement pas patiner et avoir un bon point de pression. Il est important que le liquide de refroidissement soit exempt de toute trace d'huile (ne pas ouvrir le dispositif du liquide de refroidissement quand le moteur est chaud: risque de brûlure dû à l'eau bouillante!). L'huile sur la jauge ne doit pas être toute noire si le dernier service est encore récent et de la «mousse de cappuccino» ne doit pas s'être formée sur l'intérieur du bouchon du réservoir d'huile. Toutes les vitesses doivent pouvoir être passées sans problème, pour les boîtes automatiques les modes facilement sélectionnés et sans bruit. Lors du test routier, la boîte automatique doit pouvoir passer tout en douceur.

- **Freins et direction**

Vérifiez si les disques de frein sont rouillés ou usés. Lors du freinage, la voiture ne doit tirer ni sur la gauche, ni sur la droite, la pédale de frein ne pas donner de pulsations. Contrôler aussi le frein à main. Le volant ne doit avoir aucun jeu et ne pas vibrer. Braquer doit pouvoir se faire sans forcer. La voiture doit continuer de rouler tout droit si on lâche le volant.